

**ALLOCUTION DE MONSIEUR ANDRE FOKO TOMENA,
SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL PERMANENT
DE LA COMPTABILITE AU CONGO A L'OCCASION
DE L'OUVERTURE DU SEMINAIRE SUR L'ARRETE
DES COMPTES DE L'EXERCICE COMPTABLE 2007
LE LUNDI 21 JANVIER 2008**

Distingués Invités,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

C'est avec un réel plaisir que le Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo vous accueille dans ce beau cadre du CEPAS pour partager avec les Professionnels du chiffre nos expériences respectives découlant des événements, des nouveautés et autres innovations intervenues au cours de l'année 2007 en matière de comptabilité et ses matières connexes qui constituent le cœur de notre métier.

Ce séminaire, qui est devenu un rendez-vous annuel, représente pour chacun de nous un forum, une tribune d'échanges d'expériences et surtout une occasion de parfaire et de renouveler nos connaissances comptables loin de l'environnement de nos entreprises respectives et des problèmes et autres contraintes vécues au quotidien dans nos structures et entités de la Ville de Kinshasa.

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

Votre présence nombreuse dans cette salle témoigne de l'importance que vous-mêmes et vos entreprises attachez à cette action de formation. En effet, en dépit de la période difficile du mois de janvier 2008 pendant laquelle se tient le séminaire sur l'Arrêté des Comptes 2007, vous n'avez pas hésité à abandonner, pendant cinq jours, vos bureaux en vue de participer à ce séminaire qui vous permettra à coup sur de :

- clôturer les comptes de l'exercice comptable 2007 en parfaite harmonie et dans le strict respect du référentiel comptable congolais ;
- rencontrer les échéances légales liées au dépôt de vos déclarations fiscales à la Direction Générale des Impôts d'ici le 31 mars 2008 et de vos tableaux de synthèse du Plan Comptable Général Congolais au C.P.C.C. au plus tard le 30 juin 2008 ;
- de soumettre à vos Conseils d'Administration et à vos Assemblées Générales Ordinaires respectives pour l'arrêt définitif et l'approbation des comptes annuels fiables, réguliers et sincères à même d'être opposables à vous.

Pour atteindre tous ces objectifs, le Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo abordera au cours de ce séminaire les différents thèmes traditionnels ci-après :

- le Rappel des travaux et des écritures comptables de fin d'exercice ;
- les travaux liés à la réévaluation légale des valeurs immobilisées et les pièges à éviter dans les opérations de réévaluation ;
- les nouveautés comptables et fiscales intervenues au cours de l'exercice comptable 2007 ;
- la détermination du résultat fiscal et le processus de l'établissement des déclarations fiscales sur l'impôt sur les bénéfices et profits ;
- la vade mecum et le mémento sur l'arrêté des comptes 2007 ;
- les fraudes et les falsifications des états financiers et les méthodes en œuvre pour leur détection ;
- le remplissage des tableaux de synthèse du Plan Comptable Général Congolais ;

- les observations, remarques et erreurs les plus fréquentes relevées par les Experts du C.P.C.C. à l'occasion de l'audit des tableaux de synthèse du Plan Comptable Général Congo qui découlent de la production des états financiers par les opérateurs économiques.

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

Vous aurez remarqué dans cette énumération que les aspects liés aux Normes Comptables Internationales (IAS/IFRS) n'ont pas été abordés.

C'est à dessein que la problématique de l'applicabilité des normes comptables internationales (IFRS) en République Démocratique du Congo ne sera pas évoquée au cours de ce séminaire.

En effet, en raison de l'importance de ce sujet et des récents travaux réalisés aussi bien par le Board de l'IASB sur les normes IFRS pour les P.M.E. que par le C.P.C.C. en ce qui concerne la convergence de notre référentiel comptable avec les normes comptables internationales IFRS, nous avons décidé qu'un séminaire spécifique sur ce thème soit organisé au mois de mai 2008 à Kinshasa.

Ce séminaire sera parrainé par Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances et sera co-animé par la FIDEF et le C.P.C.C. qui bénéficieront du soutien de la Coopération Française.

Ce séminaire jettera les bases de la migration de notre Système Comptable actuel vers le référentiel comptable international des IAS/IFRS étant donné que les travaux menés par l'IASB pour l'adoption des normes comptables internationales IAS/IFRS adaptées aux pays émergents et sous-équipés ne seront finalisés qu'en 2009 et les projets des normes IFRS pour les P.M.E. qui en constitueront le socle sont actuellement en discussion sous forme d'exposés-sondages au Board de l'IASB.

Distingués Invités,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,
Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

La transparence et la bonne gouvernance dans la gestion sur le plan macro et micro-économique constituent deux volets importants du programme économique de notre Gouvernement.

Aussi, toutes les actions actuellement menées par le Gouvernement ont pour point de mire la satisfaction des besoins de nos populations à travers la création et la transformation de nos richesses. L'entreprise étant au centre de la création des richesses, elle est donc concernée par ces actions au tout premier plan.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer les initiatives et les réformes entreprises par le Gouvernement pour traduire au quotidien, les actions liées à la transparence et à la bonne gouvernance qui sont les principaux piliers qui soutiennent le programme des cinq chantiers du Chef de l'Etat.

Parmi les principales actions en cours de réalisation, nous pouvons citer :

- la mise en place du Comité National sur la Transparence dans la gestion des industries extractives, dans le secteur des mines, de la forêt, du pétrole, du gaz, etc... ;
- les réformes en cours dans les entreprises du Portefeuille de l'Etat.

Ainsi que nous pouvons le noter, la clôture de l'exercice comptable 2007 revêt pour nos entreprises publiques une importance capitale dans la mesure où l'exercice 2007 constitue l'exercice comptable charnière avant la transformation de nos entreprises publiques en sociétés commerciales pour les unes et en établissements publics pour les autres.

Il s'agira, lors de la clôture des comptes de l'exercice comptable 2007 pour ces entreprises publiques d'évaluer avec exactitude la consistance de leur patrimoine qui fera l'objet de cession partielle ou totale à des partenaires privés lors du désengagement de l'Etat ou à l'occasion de la transformation de ces entreprises en établissements publics.

Bien que le principe de continuité de l'exploitation soit de mise lors de la clôture des comptes de l'exercice comptable 2007, il faudra néanmoins veiller à arrêter les comptes de l'année 2007 suivant les principes comptables qui vous seront rappelés au cours de ce séminaire et surtout en redoublant de vigilance pour que les états financiers de l'année 2007 soient exempts d'erreurs et des biais significatifs qui pourraient altérer leur fiabilité et leur sincérité à la date de l'arrêté des comptes.

La production des comptes annuels inexacts ou des faux bilans exposent leurs auteurs et complices (Experts Comptables, Conseillers Fiscaux, Réviseurs Comptables) à des sanctions pénales et à des poursuites judiciaires telles que prévues par les dispositions légales et réglementaires tant en matières comptables que fiscales. Les pénalités d'ordre fiscal, comptable et pénal auxquels s'exposent les contrevenants vous seront rappelés au cours de ce séminaire.

Au cours de ce séminaire, les animateurs vont également s'atteler à vous rappeler les principes comptables qui sous-tendent à la production des états financiers fiables et à mettre à votre disposition les outils dont devra disposer chaque professionnel de la comptabilité pour l'établissement des comptes annuels publiables.

La comptabilité est un système d'enregistrement des événements de la vie de l'entreprise qui a évolué constamment pour répondre à la sophistication croissante de l'économie.

Elle est soumise à des principes qui ont pour objectif de donner aux tiers une information de qualité et comparable d'une entreprise à l'autre. Parmi les principes comptables les plus importants, on peut citer :

- la prudence qui conduit à comptabiliser des moins-values mais pas des plus-values potentielles ;
- la spécialisation des exercices qui conduit à comptabiliser sur l'exercice tous les événements qui s'y sont produits, indépendamment du fait qu'ils créent des flux de trésorerie dans la période ;
- le nominalisme qui conduit à comptabiliser les actifs à leur coût d'acquisition ;
- la « bonne information » qui impose à l'entreprise de donner dans ses états financiers une image fidèle de sa situation ;
- l'importance relative, par laquelle toute information « significative » doit être communiquée dans les états financiers.

En pratique, l'application de tels principes conduit la comptabilité à ne pas évaluer ou à sous-évaluer de façon délibérée des actifs ou des profits si elle considère qu'ils ont un caractère difficilement mesurable ou incertain.

Le résultat comptable sera donc différent du résultat « économique » et estimera de façon approximative la capacité de l'entreprise à créer de la richesse au cours de l'exercice. Toute la limite de l'information comptable pour les investisseurs se trouve dans cette situation. La comptabilité est un instrument utile et généralement fiable pour comprendre l'activité de l'entreprise, mais il est nécessaire d'en connaître les principes et conventions pour comprendre la signification des états financiers.

Les scandales comptables récents aux Etats-Unis et en Europe ont mis la comptabilité sous les feux de l'actualité, en faisant planer le doute sur la qualité d'un outil que des équipes de management peu scrupuleuses semblent avoir manipulé avec facilité. Le caractère technique de la discipline et l'image austère qui lui est associée ne facilitent pas les choses. Les non spécialistes ont du mal à suivre des débats qui semblent tourner autour de l'application plus ou moins stricte de règles complexes, suivant des critères que seuls des professionnels peuvent évaluer.

Les spécialistes ont rarement su faire œuvre de pédagogie pour expliquer que la comptabilité, comme tout système de mesure de réalités complexes, a dû définir un ensemble de règles, de conventions et de critères dont l'application n'est pas automatique. Le préparateur des états financiers doit constamment faire des choix dans l'exercice de sa tâche. En ce sens, la comptabilité n'est pas très différente du droit que le juge applique en fonction des textes mais aussi de la jurisprudence.

La tâche de comptabiliser les événements de la vie de l'entreprise n'a jamais été simple, et elle est particulièrement difficile aujourd'hui compte tenu de la complexité de l'activité des entreprises.

Sur cette base, le Comptable sera confronté à trois problèmes particulièrement délicats, à savoir :

- **Comment mesurer ce qui est difficilement mesurable** comme la valeur des actifs et des passifs ? Le coût du capital ? Des obligations incertaines pouvant entraîner des charges et des décaissements ? De façon générale, que faire des événements probables, incertains contingents ?
- **Comment donner une image fidèle de la réalité** sachant que les règles comptables, aussi détaillées et objectives qu'elles puissent être, peuvent amener à en donner des représentations erronées ?
- **Quel niveau d'information donner aux actionnaires et aux tiers**, compte tenu de la quantité considérable d'information disponible et de sa complexité ?

La comptabilité a donc été amenée à faire des choix fondamentaux, résumés dans les grands principes que les comptables utilisent pour la préparation des états financiers et qui seront abordés dans le cadre de ce séminaire afin de vous armer des outils essentiels devant vous permettre de produire au titre de l'exercice comptable 2007, des états financiers fiables, réguliers et sincères.

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

La méthodologie d'enseignement qui sera d'usage au cours de ce séminaire : elle comprendra la projection des transparents préparés pour chaque exposé qui résumant l'essentiel du thème. Des supports papiers seront remis à la fin de chaque séance, comme à l'accoutumée, en appui de chaque exposé.

Le C.P.C.C. bénéficiera du précieux concours de deux Inspecteurs de la Direction Générale des Impôts (D.G.I.) dans l'animation des matières liées aux aspects fiscaux de ce séminaire.

N'hésitez pas à leur poser les questions pertinentes qui auront à vous éviter de payer des pénalités fiscales ou de subir de redressements fiscaux importants par simple ignorance de la législation fiscale.

Nous vous invitons à participer activement aux discussions et aux échanges d'expériences qui seront organisés à la fin de chaque exposé.

Nous tenons enfin à remercier vos entreprises et organisations respectives pour l'effort financier qu'elles ont consenties en vous inscrivant à ce séminaire. Elles attendent de vous, en retour, des résultats concrets notamment par la clôture des comptes annuels fiables de vos entreprises au titre de l'année 2007 et par la mise en pratique de tous les enseignements qui vous seront dispensés au cours de ce séminaire.

**ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL A L'OUVERTURE DU SEMINAIRE SUR
L'ARRETE DES COMPTES 2007**

12

Nous sommes convaincus, Chers Séminaristes, que vos entreprises peuvent compter sur vous et que vous aurez à relever le défi qui vous est lancé, à savoir, produire des comptes réguliers, sincères et reflétant l'image fidèle de vos entreprises respectives au 31 décembre 2007.

Pour ce faire, le C.P.C.C. vous remercie d'ores et déjà pour votre assiduité à ce séminaire et pour la particulière attention avec laquelle vous allez partager vos expériences avec les nôtres.

Sur ce, je déclare ouvert le Séminaire du C.P.C.C. sur l'Arrêté des Comptes 2007.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 21 janvier 2008

André FOKO TOMENA

**Secrétaire Général du C.P.C.C.
Réviseur Comptable**

KINSHASA, LE LUNDI 21 JANVIER 2008